

AVIS PUBLIC

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A- 19.1), un avis public est par la présente donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière que lors de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal le 8 septembre 2026 à 19h30, tenue au lieu des séances, conformément aux dispositions du Code municipal, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante :

240, RUE POULIN | LOT 3 716029

Nature de la demande : Agrandissement de la propriété.

Dérogation mineure : La marge de recule latérale gauche aura 2 mètres au lieu de 2.6 mètres.

Normes :

Jusqu'à un étage et demi : 2,0 mètres minimum

Autres : 2 mètres minimum plus 0.6 mètre par étage supplémentaire au rez-de-chaussée

Donné à Vallée-Jonction, ce 24 août 2026.



Émilie Marcoux-Mathieu

Directrice générale et greffière-trésorière